

Bruxelles, le 23 septembre 2026
(OR. en)

13549/26
ADD 3

STAT 12
FIN 1351

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	17 septembre 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2026) 474 annex
Objet:	ANNEXE du RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL sur les règles d'exécution du statut des fonctionnaires adoptées par l'autorité investie du pouvoir de nomination de chaque institution

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2026) 474 annex.

p.j.: COM(2026) 474 annex



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 17.9.2026
COM(2026) 474 final

ANNEX 3

ANNEXE

du

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL
sur les règles d'exécution du statut des fonctionnaires adoptées par l'autorité investie du
pouvoir de nomination de chaque institution**

Statut

(applicable par analogie aux autres agents lorsque le RAA le prévoit expressément)

Article	Sujet	PE	C	COM	CJUE	CCE	SEAE	CESE	CdR	ME	CEPD
Titre I – Dispositions générales											
1 ^{er} quinquies, par. 4	Handicap	X	X	X	X		X			X	
1 ^{er} quinquies, par. 4 + 76	Octroi d’une aide complémentaire aux personnes handicapées		X								
1 ^{er} sexies, par. 1	Mesures à caractère social			X			X	X			
1 ^{er} quinquies, par. 1 / 1 ^{er} quinquies, par. 2	Télétravail			X	X						
1 ^{er} sexies, par. 2	Santé et sécurité	X	X	X	X			X			
1 ^{er} quinquies, par. 1 / 1 ^{er} quinquies, par. 2	Indemnité compensatoire pour le personnel affecté à Luxembourg percevant un salaire inférieur au salaire minimum	X			X						
2	Pouvoirs de l’autorité investie du pouvoir de nomination	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
4	Comité consultatif des nominations (CCN)						X				
5 + annexe I	Emplois types et intitulés d’emploi	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
					X						
5 + annexe I et annexe XIII (art. 30 et 31)	Classement des fonctionnaires investis de responsabilités particulières en tant que «chef d’unité ou équivalent» ou «conseiller ou équivalent» avant le 31 décembre 2015		X	X	X	X			X	X	
7	Transfert/mobilité	X	X	X			X	X			

[illegible]

Titre II – Droits et obligations

11 à 21	Éthique et intégrité	X	X	X				X	X	X	
12 bis	Harcèlement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
12 ter, 16 et 17	Activités extérieures		X	X			X	X	X	X	X
15	Activités extérieures - conduite du personnel liée aux élections			X							
20	Lieu de résidence					X					
22	Responsabilité financière			X							
22 bis à 22 quater	Dénonciation des dysfonctionnements	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
24	Demandes d'assistance - Plaintes pour harcèlement concernant des députés au Parlement européen	X									
24 bis	Formation	X		X		X		X	X	X	X
24 bis (57, annexe V)	Formation sur la propre initiative du personnel			X							
24 ter	Organisations syndicales				X						

Titre III – De la carrière du fonctionnaire

Chapitre 1 – Recrutement

27 à 34	Recrutement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
									X	X	
27	Équilibre géographique	X									
29	Encadrement intermédiaire			X							
29, par. 2	Recrutement de personnel d'encadrement supérieur	X		X		X					
34	Période de stage		X			X					

Chapitre 2 – Positions

Section 2 – Détachement

37, point b)	Liste des organismes consacrés à la poursuite des intérêts de l’Union	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
37 à 39	Détachement	X				X					
38, point d)				X							X

Section 3 – Le congé de convenance personnelle											
40	Congés de convenance personnelle	X	X	X	X		X	X	X		X

Section 6 – Congé parental ou familial											
42 bis	Congé parental	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
42 ter	Congé familial	X	X	X		X	X	X	X		X
42 quater	Congé dans l’intérêt du service		X							X	

Chapitre 3 – Notation, avancement d’échelon et promotion											
43	Rapport annuel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		X					X	X	X		
44, 1 ^{er} alinéa	Avancement d’échelon					X	X		X		
44, 2 ^e alinéa, à 46	Confirmation dans des postes d’encadrement	X		X							
45	Promotions	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
							X				
45, par. 2	Capacité des fonctionnaires à travailler dans une troisième langue	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
45 bis, par. 5	Attestation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Chapitre 4 – Cessation définitive des fonctions											
Section 4 – Procédures de traitement de l’insuffisance professionnelle											
51	Insuffisance professionnelle	X	X	X	X	X		X	X		X

Section 5 – Mise à la retraite											
52	Retraite							X	X		

Section 6 – Honorariat											
54	Honorariat			X							

Chapitre 2 – Congés											
57 + annexe V	Congés annuels et congés spéciaux	X	X	X	X		X	X	X	X	X
58	Congé de maternité	X	X	X	X		X	X	X	X	X
59 et 60	Congé de maladie Absence	X	X	X	X		X	X	X	X	X
59, par. 4	Procédure d'invalidité									X	
59, par. 6	Visite médicale annuelle		X			X					

[illegible]

Titre V – Du régime pécuniaire et des avantages sociaux du fonctionnaire

Chapitre 1 – Rémunération et remboursement de frais

Annexe VII – Règles relatives à la rémunération et aux remboursements de frais

Section 1 – Allocations familiales

[illegible]

Section 4 – Règlement des sommes dues

Chapitre 2 – Sécurité sociale Aide financière

[illegible]

Chapitre 3 + annexe VIII – Pensions et allocation d’invalidité											
77 + annexe VII I (art. 4)	Calcul des droits à pension			X	X		X	X			X
77 + annexe VIII (art. 9)	Préretraite			X							
77 + annexe VIII (art. 11 et 12)	Transfert des droits à pension	X	X	X	X	X	X	X	X		X
								X			
73 et 78 + annexe VIII (art. 13 à 15)	Allocation d’invalidité	X	X								

Titre VI – Du régime disciplinaire											
86 + annexe IX	Procédures disciplinaires et enquêtes administratives	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
						X		X			
	Lutte contre la fraude, la corruption et toute autre activité illégale										X
	Enquêtes concernant les jurys EPSO	X									

Titre VII – Des voies de recours											
90 à 91	Réclamations et recours										X

Titre VIII <i>bis</i> - Dispositions particulières applicables au SEAE											
96	Gestion des délégations de l’UE			X			X				

Titre VIII <i>ter</i> - Dispositions particulières et dérogatoires applicables aux fonctionnaires affectés dans un pays tiers											
ANNEXE X											
Chapitre 1 – Dispositions générales											
Annexe X	Prescriptions particulières s’appliquant au Groenland			X							
101 <i>bis</i> - annexe X (art. 1 ^{er})	Dispositions générales			X			X				
101 <i>bis</i> - annexe X (art. 2)	Mobilité			X			X				

Chapitre 2 – Obligations

101 bis - annexe X (art. 5 et 23)	Logement			X			X				
--	----------	--	--	---	--	--	---	--	--	--	--

Chapitre 3 – Conditions de travail

101 bis - annexe X (art. 8)	Congé de détente			X			X				
-----------------------------------	------------------	--	--	---	--	--	---	--	--	--	--

Chapitre 4 – Régime pécuniaire et avantages sociaux

Section 1 – Régime pécuniaire et allocations familiales

101 bis - annexe X (art. 10)	Indemnité de conditions de vie			X			X				
							X				
101 bis - annexe X (art. 12 et 13)	Monnaie et pondération			X			X				
101 bis - annexe X (art. 3 et 15)	Allocation scolaire pour la durée des affectations temporaires au siège de l’institution ou à tout autre lieu d’affectation dans l’Union			X			X				
101 bis - annexe X (art. 16)	Remboursements aux fonctionnaires affectés dans les pays tiers			X			X				

Section 2 – Règles relatives au remboursement des frais

101 bis - annexe X (art. 22)	Indemnité de logement provisoire et frais de transport			X			X				
------------------------------------	---	--	--	---	--	--	---	--	--	--	--

Section 3 – Sécurité sociale

101 bis - annexe X (art. 24)	Assurance maladie			X			X				
101 bis - annexe X (art. 25)	Assurance accidents			X			X				

Titre IX – Dispositions transitoires et finales

Annexe XIII Mesures de transition applicables aux fonctionnaires (article 107 bis)

Annexe XI II	Paiement compensatoire			X							
Annexe XI II (art. 22 et 26)	Droits à pension			X							

Régime applicable aux autres agents											
Titre II – Des agents temporaires											
Article	Sujet	PE	C	COM	CJUE	CCE	SEAE	CESE	CdR	ME	CEP D
Chapitre 1 – Dispositions générales											
2	Programme pour les professionnels juniors			X							
2 et 88	Durée maximale du recours au personnel non permanent			X							X
8	Politique générale d’engagement et d’emploi des agents temporaires	X		X				X		X	
								X		X	
10	Reclassement des agents temporaires	X						X		X	
10, par. 5	Recrutement						X				
Chapitre 3 – Conditions d’engagement											
12, par. 5	Procédures de recrutement des agents temporaires	X				X	X	X	X		
									X		
15	Classement en échelon des agents temporaires					X		X	X		
16 et 91	Conditions de travail des chauffeurs agents temporaires							X			
Chapitre 4 – Conditions de travail											
17 et 91	Congé de maternité et son paiement	X	X	X			X	X	X		X
Chapitre 6 – Sécurité sociale											
Section A – Couverture des risques de maladie et d’accident, allocations de caractère social											
28 bis, par. 10	Allocation de chômage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Section C – Pension d’ancienneté et allocation de départ											
39	Préretraite			X							
Titre IV – Agents contractuels											
Chapitre 1 – Dispositions générales											
79, par. 2	Recours aux agents contractuels	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
				X			X				

85	Membres du personnel engagés en vertu du droit national ne pouvant pas devenir agents contractuels			X							
86	Grades au recrutement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
				X			X				
87	Évaluation des agents contractuels	X	X	X			X			X	
		X								X	
87, par. 3	Reclassement des agents contractuels			X	X		X			X	
							X			X	

90	Agents interprètes de conférence	X									
	Conditions de travail des interprètes	X		X							

118	Mobilité des agents contractuels dans les délégations			X			X				
-----	---	--	--	---	--	--	---	--	--	--	--

120	Conditions d'emploi			X			X				
	Méthode de calcul des salaires						X				
121	Sécurité sociale			X			X				
120 et 121	Comités paritaires concernant les agents locaux			X							

5, 123 et 124	Conseillers spéciaux			X							
---------------	----------------------	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--

[illegible]

Légende:

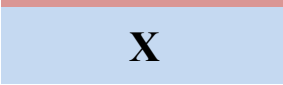
Dispositions générales d'exécution



Autres règles d'exécution



Règles arrêtées d'un commun accord entre les institutions



Dans la colonne «Article», le même code couleur est utilisé pour indiquer lorsque le statut des fonctionnaires ou le régime applicable aux autres agents impose une forme particulière à la règle d'exécution, à savoir respectivement des dispositions générales d'exécution, d'autres règles d'exécution ou des règles arrêtées d'un commun accord entre les institutions. Lorsque le champ concerné est blanc, soit l'adoption d'une règle d'exécution n'est pas prévue explicitement par ces actes, soit ces actes n'imposent aucune forme particulière à cette règle d'exécution.